

Congregazione dei Rogazionisti

Curia Generalizia

Via Tuscolana, 167 - 00182 Roma

Tel. 06.7020751 - Fax 06.7022917

e-mail: segrgen@rcj.org

Rome, le 5 juillet 2021

Prot. n. 176/21

INDICTION DU XIII CHAPITRE GÉNÉRAL

À tous les Religieux Rogationnistes
LEURS SIÈGES

Très chers Confrères,

conformément à l'art. 141 des Constitutions, avec cette lettre, j'accomplie officiellement l'indiction du XIIIe Chapitre Général ordinaire de la Congrégation.

J'exécute cet important accomplissement, avec le consentement du Conseil Général, conscient des perplexités causées par le Covid, dans la confiance que nous aurons l'occasion de le célébrer régulièrement.

Nous savons tous l'importance de ce rendez-vous périodique dans la vie de la Congrégation qui, comme les Constitutions l'affirment, "a l'autorité suprême dans l'Institut et doit être composée de manière à représenter toute la Congrégation pour être un véritable signe de son unité dans la charité" (art. 138).

De plus, les Constitutions précisent que "le Chapitre ordinaire est toujours électif et se réunit tous les six ans, à l'expiration du mandat du Supérieur Général" (art. 140); par conséquent, elles déclarent les tâches et les objectifs du Chapitre:

"La tâche essentielle du Chapitre Général, dans une fidélité dynamique et créative au charisme à la mission et à la tradition de l'Institut, est de promouvoir le renouveau de la vie spirituelle et la mise au jour des activités apostoliques de la Congrégation.

Il est principalement chargé de:

1. élire le Supérieur Général, le Conseil, le Vicaire et l'Économe Général;
2. sauvegarder le patrimoine spirituel et matériel de l'Institut¹;
3. faire une révision attentive de la vie religieuse, afin de solliciter dans les Congrégés un engagement fervent et renouvelé pour la sanctification;
4. renouveler et consolider toujours plus le zèle apostolique pour les engagements du quatrième vœu, en harmonie avec les orientations et les directives de l'Église;
5. émettre des normes pour toute la Congrégation² (art. 139).

En ce qui concerne la procédure envisagée, avec l'assentiment du Conseil Général, je dispose ce qui suit:

1. Le Chapitre Général commencera le 5 juillet 2022.
2. Il sera célébré dans la Maison de Morlupo, Centre de Spiritualité Rogate.

¹ Cf. CIC 631,1; 578.

² Cf. CIC 631,1.

3. La retraite spirituelle aura lieu le 5 juillet; les Capitulaires seront sur place avant les 19h00 la veille, le 4 juillet.

4. Chaque Religieux, à partir de l'arrivée de cette lettre, en prière personnelle, implorera des Divins Supérieurs les grâces nécessaires à la réussite du Chapitre. Chaque Communauté offrira une Messe mensuelle à cette intention; à son choix, dans les pratiques quotidiennes de piété, elle insérera les prières qui sont envoyées annexées. Je vous invite aussi à soutenir la prière par des œuvres de pénitence, de charité et d'aide aux pauvres, en particulier aux Moniales, auxquelles nous demanderons un souvenir particulier dans leurs prières.

5. En ce qui concerne l'élection des candidats, on procédera comme suit:

a) En raison du Covid, qui a entraîné dans plusieurs sièges la difficulté de déplacement de religieux, il a été jugé opportun d'envoyer on line ce qui était nécessaire pour procéder au vote des candidats;

b) Sur la page d'accueil de notre site Web (Home page), dans la section Chapitre Général 2022, en entrant avec le personnel mail rcj.org, vous trouverez en pdf toute la documentation relative au vote, pour chaque Circonscription conformément à l'Appendice n. 1 des Normes de composition du Chapitre (lettre d'indiction, liste des membres de droit, liste ayant voix active, liste ayant voix passive, liste des Frères coadjuteurs, fiche pour le vote des Prêtres/Diacres, fiche pour le vote des Frères);

c) le **Supérieur de la Circonscription et le Secrétaire** examineront la possibilité de procéder eux-mêmes au téléchargement et à l'impression des documents et d'envoyer par courrier aux Communautés ce qui relève de leur compétence.

d) alternativement, le Supérieur de la Circonscription et le Secrétaire vérifieront que les documents soient téléchargés dans les Communautés;

e) le **Supérieur de la Communauté** s'intéressera à ce que celui qui a la voix active écrive ses préférences sur les deux bulletins de vote téléchargés et les range et les ferme dans une enveloppe qui porte de front l'inscription avec la documentation de la Circonscription et la mention "Election des délégués XIII Chapitre Général"; une fois rempli par les Confrères cet accomplissement, à un jour fixé, **dans un délai de deux mois à compter de l'indiction** (voir. art. 144 des Normes), au plus tard le 5 septembre, réunira la Communauté et en présence de tous: - recevra des Confrères électeurs les enveloppes dans lesquelles chacun aura fermé les bulletins de vote avec la désignation des Délégués; - mettra ces enveloppes dans un pli, qu'il scellera avec le cachet de la Maison, sa signature et les signatures des Conseillers; - signera le procès-verbal de la séance avec tous les autres Électeurs de la Maison; - inclura l'enveloppe scellée et le procès-verbal signé dans une autre enveloppe, qu'il enverra de manière **sûre et rapide** à cette Curie Générale.

f) Si un Religieux d'une Communauté différente réside dans la Communauté, il peut voter avec les membres de cette Communauté, et ceci sera mentionné dans le procès-verbal.

g) À l'avis du Supérieur de la Circonscription, les plis des Maisons pourront être envoyés à cette Curie par le siège de la Circonscription.

h) Si un religieux devait être seul, dans la Maison, il devrait voter selon la même procédure, indiquée dans un procès-verbal, annexée à l'extérieur de l'enveloppe avec les deux bulletins de vote.

6. Une fois les plis arrivés à ce siège, en séance ad hoc du Conseil Général, le 28 septembre: a) les plis seront ouverts en présence de tous les Conseillers; b) le procès-verbal de la Maison sera lu et sera vérifié si le nombre d'enveloppes concorde avec celui des Électeurs de cette Maison; c) alors, par Circonscription, l'ouverture de chaque enveloppe, l'opération de dépouillement et le comptage des votes commencera; d) la liste des Confrères élus sera immédiatement communiquée à l'Institut, conformément aux dispositions de l'art. 143 § 2.3. des Normes.

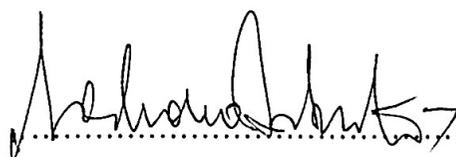
7. Conformément à la procédure préparée par la législation en vigueur (art. 147), le thème particulier suivant a été choisi depuis un certain temps, après consultation: "*La vie religieuse rogationniste aujourd'hui - Unité, coordination, partage*". Le 15 février 2021, la Commission pour les *Lineamenta* a envoyé un Questionnaire aux Circonscriptions et Communautés et procède à l'examen des réponses reçues.

8. Une fois les Délégués définis, conformément aux dispositions de l'art. 147 § 2 des Normes, *la Commission pré capitulaire "qui préparera l'instrumentum laboris pour le Chapitre, sur la base du texte de la Commission précédente"* sera constituée.

Comme je l'ai mentionné au début, nous voulons espérer que la pandémie n'affecte pas la célébration du Chapitre. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique a émis quelques dispositions à cet égard: - le 2 avril 2020, elle a autorisé à différer la célébration des Chapitres Généraux; - le 1^{er} juillet 2020, elle a envoyé l'ordre du Saint-Père que "les chapitres généraux ou provinciaux ne peuvent être célébrés en modalité télématique, ou partiellement présents et partiellement télématique, mais uniquement présente; - le 31 mai 2021, elle a ouvert la possibilité que jusqu'à la fin de l'année 2022 soit possible de célébrer la réunion du chapitre par voie télématique, mais avec une série de conditions exigeantes, notamment que l'élection du Modérateur Suprême et du Conseil respectif ait lieu par lettre. La faculté de célébrer le Chapitre Général par voie télématique n'abroge pas la précédente, consistante à le reporter au moment où il pourra être célébré sous la forme ordinaire.

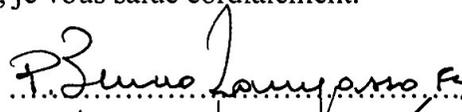
En séance de Conseil Général a été convenu de procéder régulièrement à la convocation du XIII^e Chapitre Général, selon les Normes, sous réserve d'évaluer au moment opportun pour faire un choix différent.

Dans l'espoir que le prochain Chapitre Général puisse constituer, selon ses objectifs, un moment important de croissance et de renouvellement de la Congrégation, selon la volonté des Divins Supérieurs et par l'intercession de notre fondateur, Saint Hannibal Marie Di Francia, je vous salue cordialement.


.....
(P. Fortunato Siciliano, R.C.J.)

Secr. Gén.




.....
(P. Bruno Rampazzo, R.C.J.)
Sup. Gén.

Annexes:

1. Calcul du *quorum* et des Capitulaires
2. Fac-similé du procès-verbal
3. Liste des Capitulaires de droit, Listes ayants voix **active** (ceux qui votent) et ayants voix **passive** (ceux qui peuvent être voués)
4. Bulletin(s) de vote et étiquette d'enveloppe des électeurs.
5. Intentions de prières.

Annexe I

Calcul du *quorum* et des Capitulaires

Quorum des Capitulaires (n. 49)

Selon les Normes en vigueur (voir Annexe I, n. 2) 11% de tous les Prêtres/Diacres et Religieux Frères profès perpétuels et les Clercs profès perpétuels avec voix active participent au Chapitre Général. Ce pourcentage constitue le *quorum*. Tous ceux qui ont le droit à la date d'indiction du Chapitre, 5 juillet 2021, sont n. 441. Le XIIe Chapitre Général a approuvé le pourcentage de 11% (procès-verbaux, séance n. 10, du 20 juillet 2016, page 10). Le 11% des 441 Prêtres/Diacres et Religieux Frères profès perpétuels correspondent au n. 48,51 qui est arrondi à 49 (*quorum* total).

Participants de droit (n. 14)

Les Capitulaires de droit (Constitutions n.191 § 1) sont le Supérieur Général (n. 1), les Conseillers Généraux (n. 4), l'Économe Général (n. 1), le Secrétaire Général (n. 1), les Supérieurs de Circonscription, (n. 7); (total = n. 14). L'ancien Supérieur Général, devenu Évêque, n'a pas le droit de participer (Interprétation authentique du Conseil Pontifical pour les textes législatifs, 17.V.1986 - AAS 78 (1986) 1324).

Délégués (n. 35)

Le nombre de Délégués Capitulaires résulte du *quorum* (n. 49) moins les Capitulaires participant de droit (n. 14) = n. 35, dont n. 33 Prêtres / Diacres et n. 2 Frères religieux.

Délégués Prêtres/Diacres (n. 33)

Le nombre total des Prêtres/Diacres Délégués, étant formé par le *quorum* moins ceux qui participent de droit (n. 14), et moins les deux membres élus de la liste des Religieux Frères de profession perpétuelle (n. 2), est de n. 33.

Le nombre de Prêtres/Diacres Délégués pour chaque Circonscription s'obtient en soustrayant du nombre de Prêtres à voix passive les membres de droit, de la même Circonscription, et en appliquant la proportion suivante: 391 (nombre total de Prêtres/Diacres à voix passive): 33 (nombre total de Prêtres/Diacres Délégués) = Y (nombre de Prêtres à voix passive de chaque Circonscription): X (nombre des Prêtres/Diacres Délégués de la même Circonscription). Sur la base des chiffres, le calcul est le suivant:

Province Saint-Hannibal:	$391:33 = 54: X$, où $X = 4.55$	= 5 - 4*
Province Saint-Antoine:	$391:33 = 59: X$, où $X = 4.97$	= 5
Province Saint-Luc:	$391:33 = 56: X$, où $X = 4.73$	= 5
Province Saint-Matthieu:	$391:33 = 103: X$, où $X = 8.69$	= 9
Quasi-Province Saint-Thomas:	$391:33 = 63: X$, où $X = 5.32$	= 5
Quasi-Province Saint-Joseph:	$391:33 = 44: X$, où $X = 3.71$	= 4
Délégation ND de Guadalupe:	$391:33 = 12: X$, où $X = 1.01$	= 1

Total Prêtres/Diacres Délégués 33

* (N.B.: Pour rentrer dans le nombre de délégués, une unité, de 5 à 4, est supprimée de la Province Saint Hannibal qui a les décimales mineures).

Frères Délégués Religieux (2)

Tous les Religieux Électeurs élisent deux Frères de profession perpétuelle sur une seule liste unique pour toute la Congrégation (Normes, App. I, n.4).

N.B.: 7. Le Supérieur Général, aux fins d'une plus grande représentativité de tout l'Institut, peut convoquer au Chapitre Général deux Religieux profès perpétuels à voix active et passive. (Normes – Appendice première - Normes pour la participation au Chapitre Général)

Total général (n. 49)

Annexe 2
Fac-similé

PROCÈS-VERBAL
pour l'Élection des Délégués au XIII^e Chapitre Général

CONGRÉGATION DES ROGATIONNISTES

CIRCONSCRIPTION

Maison de

Aujourd'hui 2021, àheures, la Communauté de cette Maison de s'est réunie dans la salle sur convocation régulière faite en temps utile par le Supérieur de la même, P.

Le but de la réunion est de recueillir et d'envoyer à notre Curie Généralice les enveloppes contenant les bulletins de vote votés pour l'élection des Délégués au XIII^e Chapitre Général.

Les personnes ayant le droit de vote, toutes présentes, sont:

(Ici on met la liste alphabétique par nom de famille des Electeurs de la Maison).

Le Supérieur, s'étant assuré qu'ils sont tous présents, les invite à placer, dans une enveloppe spéciale leur enveloppe contenant les bulletins de vote sur lesquels ils ont voté.

Tous, l'un après l'autre, à commencer par le Supérieur lui-même, les Confrères Électeurs déposèrent leur propre enveloppe.

Le pli qui s'est formé a été dûment fermé et cacheté du cachet de la Maison et de la signature du Père Supérieur et des Conseillers.

Ledit pli et ce procès-verbal sont inclus dans une autre enveloppe d'une grande capacité, et le pli final ainsi obtenu, bien scellé, est envoyé en toute sécurité et rapidement à notre Curie Généralice à Rome.

N'ayant rien d'autre à traiter, àheures la séance est close.

Lit, approuvé et souscrit.

(Lieu et date).....



(Signatures de tous les Électeurs)

XIII Chapitre Général 2022

Liste des participants de droit au 5 juillet 2021

«Les membres de droit sont: le Supérieur Général, les Conseillers Généraux, l'Économe Général, le Secrétaire Général, les Provinciaux et les Supérieurs de Circonscription et le dernier ancien Supérieur Général» (Const. Art. 142, §2).

«Afin de garantir le droit de voix passive à un Supérieur de Circonscription terminant son mandat, il est décidé que, si la fin de son mandat est prévue entre l'acte d'indiction du Chapitre Général et le moment de sa célébration, son nom soit inséré dans la liste des religieux à voix passive» (Normes, première appendice, 5 d).

- | | | | |
|-----|-------------------------------------|---------------|---|
| 1. | Rampazzo | Bruno | - Supérieur Général |
| 2. | Ezpeleta | Jose Maria | - Vicaire Général, Consultant |
| 3. | Maia | Luiz Gilson | - Consultant Général |
| 4. | Pottokkaran | Unny | - Consultant Général |
| 5. | Sanavio | Matteo | - Consultant Général |
| 6. | Chiapperini | Gioacchino | - Econome Général |
| 7. | Siciliano | Fortunato | - Secrétaire Général |
| 8. | Perrone | Alessandro | - Supérieur de la Province
Saint-Hannibal (ICS) |
| 9. | <i>Supérieur de Circonscription</i> | | - Supérieur de la Province
Saint-Antoine (ICN) |
| 10. | Furtado | Geraldo Tadeu | - Supérieur de la Province
Saint-Luc |
| 11. | Cajigal | Orville | - Supérieur de la Province
Saint-Matthieu |
| 12. | <i>Supérieur de Circonscription</i> | | - Supérieur de la Quasi-Province
Saint-Thomas |
| 13. | Cruz | Wilfredo | - Supérieur de la Quasi-Province
Saint-Joseph |
| 14. | Fiorenza | Antonio | - Supérieur de la Délégation
Notre-Dame de Guadalupe |

XIII Chapitre Général 2022
Liste des Religieux, Prêtres, Diacres
et Frères Profès Perpétuels à voix active,
de la Circonscription Saint-Joseph au 5 juillet 2021

Tous les Religieux profès perpétuels ont voix active et passive, à l'exception des étudiants profès perpétuels, qui n'ont que voix active. Les Religieux exclaustres manquent de voix active et passive (Normes art. 142).

Aux fins de la participation au Chapitre Général:

- a) les Religieux qui ont demandé l'indult d'exclaustre perdent leur voix active et passive;*
b) les Religieux impliqués dans des situations graves de scandale public, surtout en présence de procès pénaux, perdent leur voix active et passive.
c) la voix active et passive est suspendue pour les Religieux qui vivent extra domum, à l'exclusion de ceux qui sont absents pour charges reçues par les Supérieurs ou pour cause de maladie (Normes, Appendice 1, art.5).

Prêtres

1	AYANGMA BALTIS Bertrand	24	MISSINGA Jean Landry
2	BALEBA BALEBA Dieudonné	25	MUHOZA Emmanuel
3	BANAGA Cyriaque	26	MWARURO Wito Blaise
4	BIRINDWA Kajibwami Francois	27	NDAHIMANA Jean Baptiste
5	BUHURU Louis	28	NDOMO EKONGOLO Martial Roland
6	CIZA Mitima Jules	29	NGETCHOUNZO Yannick Durell
7	CRUZ Wilfredo	30	NOUMBISSIE MOUMENI Jean Marcel
8	DOURWE Bernard	31	NOUNO Raoul
9	EREPE YAKOUNENDJI Giscard	32	NTABWOBA Jean Pierre
10	EVOE BIDIME Pierre	33	NTAWIGENERA Eugene
11	FODJOU WAMBA Paulin Clovis	34	NZABAMWITA Theogene
12	GATERA Jean Bosco	35	OLOA Maurant Hervé
13	HABIMANA Francois	36	SAME Ramses
14	HARINDINTWARI Jean de Dieu	37	SONG BALOG Daniel
15	HUMENANSKY Jozef	38	TWAMUGIRA Theogene
16	IRAKIZA Charles	39	YONABA Jean Freddy Armel
17	KABERA Elisée		Diacres
18	KARAMUKA Isidore	40	EWODO Herve
19	KARINDA Jean Viateur	41	KUBANABANTU Isaak
20	KOM NOUMBISSIE Gabriel Ghislain	42	MVONGO AWANA Denis
21	LIPEM Etienne	43	NDI NGONG Thomas Cedrick
22	MABOU CLOVIS Marius	44	NIHORIMBERE Audace
23	MAGEZA Celestin	45	TSAFACK Williams

XIII Chapitre Général 2022
Liste des Frères à voix passive,
au 5 juillet 2021

Deux Religieux Frères, de profession perpétuelle, élus à la majorité relative par tous ceux qui ont le droit sur l'unique liste pour toute la Congrégation, participent au Chapitre.
(Normes, Appendice 1, art.4)

- | | |
|-------------------------------|----------------------|
| 1. ALESSI Fabrizio | Saint-Antoine (ICN) |
| 2. ALEXANDRE Aleksandro Ramos | Saint-Luc |
| 3. AL-WAKIL Basim | Saint-Antoine (ICN) |
| 4. CAMINITI Roberto | Saint-Hannibal (ICS) |
| 5. CORTEZ Kenneth | Saint-Matthieu |
| 6. DE PALMA Eduardo | Saint-Matthieu |
| 7. DE SAGUN Christian Allan | Saint-Matthieu |
| 8. DRAGO Antonino | Saint-Hannibal (ICS) |
| 9. LACETERA Michele | Saint-Hannibal (ICS) |
| 10. LAVENTE Marcelino Jr. | Saint-Matthieu |
| 11. NETTIS Michele | Saint-Antoine (ICN) |
| 12. OCCHIOGROSSO Saverio | Saint-Hannibal (ICS) |
| 13. PELOBELLO Nilo | Saint-Matthieu |

Congrégation des Rogationnistes
13e Chapitre Général 2022

« Le nombre des délégués comprend le quorum moins les membres de droit et moins deux représentants des Frères¹⁰⁹. Ceux-ci sont élus, à la majorité relative, sur une liste unique composée de tous les ayants-droits Prêtres et Diaques de chaque Circonscription »
(Normes, Annexe n. 1, art. 3)

BULLETTIN DE VOTE POUR L'ÉLECTION
des 4 Délégués Prêtres/Diaques
pour la Quasi Province Saint-Joseph

1)

2)

3)

4)



Congrégation des Rogationnistes
13e Chapitre Général 2022

*Participent au Chapitre Général deux Religieux Frères, profès
perpétuels, élus à la majorité relative par tous les ayants-droits
sur une liste unique pour toute la Congrégation (Normes, Annexe
1, art. 4)*

**BULLETTIN DE VOTE POUR L'ÉLECTION
des 2 Délégués Religieux Frères**

1)

2)



Etiquette d'enveloppe des électeurs

Congrégation des Rogationnistes du Cœur de Jésus

Circonscription:

Élection des délégués pour le XIIIe Chapitre Général

Annexe 5

Congrégation des Rogationnistes XIII CHAPITRE GENERAL

PRIERES

Dimanche

Père, Auteur de la Résurrection, qui nous as convoqué pour célébrer le Jour du Seigneur de l'histoire et de l'univers, nous te prions pour notre Chapitre Général: fais qu'il soit un moment favorable d'une plus profonde conversion à l'écoute de ta Parole pour accomplir avec zèle renouvelé la mission du Rogate dans le monde d'aujourd'hui.
Par le Christ notre Seigneur. Amen.

Lundi

Père, Seigneur de la moisson, qui pour révéler au monde la parole du Rogate as suscité dans l'Église Saint Hannibal Maria, "vrai annonciateur de l'Évangile" fais qu'avec la célébration du Chapitre Général nous puissions suivre comme lui les enseignements du Maître et apprendre de Lui à implorer sans cesse le don des ouvriers pour sa moisson.
Par le Christ notre Seigneur. Amen.

Mardi

Père de la vie, qui dans le Christ, ton Fils, tu as racheté l'humanité déchue et par l'Esprit Saint tu la prépares à l'avènement du Royaume, par l'intercession de S. Antoine de Padoue, "vrai modèle d'ouvrier évangélique" accordes à la Congrégation qui célèbre le XIII Chapitre Général de redécouvrir sa vocation de communauté qui vit et proclame l'annonce du Rogate pour la libération des petits et des pauvres.
Par le Christ notre Seigneur. Amen.

Mercredi

Père Eternel, qui as mis dans le Christ le trône royal de ta sagesse, éclaire-nous avec la lumière du Verbe de la vie parce que, sur l'exemple de Saint Joseph, gardien silencieux de la Parole, nous puissions célébrer dans la foi le prochain Chapitre Général pour comprendre toujours davantage la beauté du Rogate que tu nous as confié.
Par le Christ notre Seigneur. Amen

Jeudi

Seigneur Père Saint, qui dans le Sacrement de l'Eucharistie, mémorial de la Pâques de ton Fils, tu es venu demeurer au milieu de nous et tu as daigné de venir habiter parmi les petits et les pauvres, regardes avec un cœur compatissant notre Famille religieuse qui célèbre son XIII Chapitre Général, parce que, enrichie de nouvelles vocations, elle puisse se mettre toujours au service des foules fatiguées et délaissées d'aujourd'hui et se reconnaître comme "corps eucharistique" dans le corps "brisé" de chaque frère.
Par le Christ notre Seigneur. Amen.

Vendredi

Père, qui dans le Cœur transpercé de ton Fils, nous as révélé ton amour immense à ceux qui seront réunis pour le Chapitre Général et à tous les Confrères, donnes l'abondance de l'Esprit Saint, afin que nous soyons capables de voir toujours avec compassion les hommes et les femmes d'aujourd'hui et être les bons samaritains de cette humanité.
Par le Christ notre Seigneur. Amen.

Samedi

Vierge Marie, Reine et Mère du Rogate, qui as gardé dans le cœur cette divine Parole, à toi, réunie dans le cénacle avec les apôtres, nous confions les travaux du Chapitre Général, afin qu'avec le don de l'Esprit, se ravive en nous l'intelligence et le zèle du Rogate et nous apprenons de toi, Servante du Seigneur, à vivre dans les *Avignon* du monde. Amen.

Viens, Esprit-Saint, envoie du haut du ciel
un rayon de ta lumière.

Viens en nous, père des pauvres.
Viens, dispensateur des dons. Viens, lumière en nos cœurs.

Consolateur souverain,
hôte très doux de nos âmes, adoucissante fraîcheur.

O lumière bienheureuse,
viens remplir jusqu'à l'intime le cœur de tous tes fidèles.
Amen.